

Réseau N°80

MODERNISEZ ENSEMBLE LES DÉCLARATIONS SOCIALES

Face à la crise : Un collectif solide et coordonné



La Une

La solidité de l'infrastructure net-entreprises.fr a permis au GIP-MDS de déployer sur la période du coronavirus des outils de crise et de nombreuses actions coordonnées avec les membres concernés :

- Envoi de masse de 2,7 millions mails de consignes avec un excellent taux de délivrabilité
- Relai sur le site des informations majeures des membres et de la DSS avec une synthèse en amont pour faciliter les recherches
- Mise en place en un temps record, en lien avec la CNAM, d'une application accrochée sur un pan totalement nouveau sur les gardes d'enfants
- Réémission de données pour des partenaires
- Sortie de statistiques à la demande de la DSS notamment sur l'activité partielle et les primes
- Réponses aux sollicitations des entreprises, experts-comptables et éditeurs...

Pour résister aux augmentations des actes déclaratifs, garantir un accès sécurisé à la nouvelle application, délivrer des mails sur des adresses de qualité dans des délais courts, répondre aux appels nombreux sur la période, ou encore manipuler les nombreuses informations issues des DSN, l'infrastructure en place a tenu le choc ! La confiance mise par les OPS et la DSS dans ce patrimoine commun qu'est net-entreprises.fr a porté ses fruits.

Élisabeth Humbert-Bottin
Directeur Général du GIP-MDS



Édito

La force de notre collectif a été essentielle pour faire face à la crise. Reports de cotisations, dispositifs exceptionnels pour indemniser les salariés empêchés pour cause de garde d'enfants, chômage partiel, exonérations et aides à mettre en place, relai des actions de prévention sont quelques exemples des très nombreuses actions que la protection sociale a eu à conduire depuis mars, dans le cadre de la crise du coronavirus.

Les initiatives prises par le GIP-MDS sur la période, en articulation étroite avec la DSS, l'ACOSS, la CNAM, la MSA, la DGEFP et plus globalement les organismes de protection sociale, ont permis de garantir la construction puis la transmission cohérente des informations nécessaires vers les entreprises, dans des délais restreints.

Fédérer les compétences de chacun, rechercher par le dialogue l'équilibre entre la rigueur des procédures et la praticabilité des démarches pour les entreprises, proposer des axes de travail conjoints vers les solutions les plus efficaces : le sigle qui nous désigne a pleinement pris son sens sur la période, un Groupement au service de l'Intérêt Public !

Éric Hayat
Président du GIP-MDS



NET-ENTREPRISES.FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

URSSAF - AGIRC-ARRCO - CNAV - CNAM - CNAF - PÔLE EMPLOI
UNÉDIC - MSA - UCF CIBTP - CS - CRPCEN - CTIP - FFA
MUTUALITÉ FRANÇAISE - CRPNPAC - CPRPSNCF - CNIEG - CAMIEG
ENIM - CAVIMAC - CNBF - CDC - RAFP - IRCANTEC - CNRAEL
CFDT - CPME - CGT - CGT-FO - CSOEC - FNSEA - MEDEF
SYNTEC NUMÉRIQUE - UNAPL - U2P

Une mobilisation collective et coordonnée

Les OPS et le GIP-MDS se sont organisés pour diffuser, en temps réel, une information fiable face aux changements liés à la crise du Covid-19.

Le GIP-MDS s'est rapidement constitué comme le noyau fédérateur, concentrant et diffusant les messages des différents organismes (Acos, Urssaf, CNAM, CNAM Risques professionnels, MSA, Agirc-Arrco...), sous l'égide de la Direction de la Sécurité Sociale.

« Concrètement, nous étions tous sur le pont, du matin au soir, pour récupérer les informations, les formaliser, les faire valider par les différents cabinets et OPS, puis relayer les consignes le plus vite possible auprès des déclarants ou des éditeurs, afin qu'ils agissent en conséquence », indique Céline Daunay, Responsable Marketing au GIP-MDS. Plus de 2 725 000 mails de crise ont été envoyés pendant cette période.

Les équipes du parc applicatif ont également mené un énorme travail pour qualifier les listes d'envoi de mails et les adapter en fonction des cibles et des messages. Sur les quatre mois, le taux de délivrabilité a été d'excellente qualité, avec 98,25 % des mails aboutis.

Les organismes ont travaillé en urgence et de façon concertée avec le GIP-MDS pour créer ce dispositif centralisé de relai des informations, chaque métier ayant ses impératifs et ses consignes propres. « Nous avons réussi à publier, à un rythme inédit, des informations synchrones sur les différents sites, ce qui a été apprécié par les entreprises et les éditeurs et largement souligné dans nos instances », conclut Fleur Le Logeais, Directrice de l'Accompagnement et de la Qualité au GIP-MDS.

GIP-MDS : une gestion de crise efficace

Dès le début de la crise, le GIP-MDS s'est mobilisé pour relayer les mesures gouvernementales, tout en assurant la continuité des services habituels.

Les équipes du GIP-MDS, en accord avec les OPS, ont relayé chaque mesure annoncée auprès des entreprises, dans des délais restreints, et avec la pédagogie nécessaire à l'utilisation des dispositifs. La diffusion s'est faite via des push mails et par la mise à jour en temps réel des différents supports.

« La base de connaissances, et les sites dsn-info.fr et net-entreprises.fr ont dû être mis à jour régulièrement. Les équipes du centre d'appels ont été informées au fil de l'eau, pour délivrer la bonne information aux déclarants et répondre à leurs questions et craintes », détaille Virginie Etcheto, Responsable Appui utilisateurs au GIP-MDS.

Il a fallu assurer aussi la gestion des campagnes courantes (C3S, DSI...) couplées aux différents envois de push mails. Le contexte

de crise sanitaire l'obligeant, toute l'équipe de l'assistance était en télétravail. « Dans ce contexte particulier, nous avons réussi à garder un très bon niveau de qualité de service et de réponse. Le centre d'appels a été à la hauteur et a su faire face aux différentes sollicitations », précise Fleur Le Logeais, Directrice de l'Accompagnement et de la Qualité au GIP-MDS.

Certaines mesures ont eu un impact nécessitant une adaptation rapide du déclaratif DSN. D'autres annonces ont abouti à créer en urgence de nouveaux services, tel l'Upload pour les salariés maintenus à domicile pour garde d'enfants. Au final, l'ensemble des équipes a su réagir en parfaite coordination et dans des temps records.

3 chiffres clés du dispositif de crise

 **2 725 411**

push mails de crise envoyés entre le 9 mars et la fin juin pour **21 campagnes**. Soit en 4 mois, plus de 3 millions de mails transmis en intégrant les push mails des campagnes déclaratives C3S et DSI.

 **47 020**

fichiers traités avec succès, au 15 juin, par le service upload de maintien à domicile (garde d'enfants), représentant **327 338** déclarations émanant de **35 203** entreprises.

 **Près de 80 000**

contacts traités entre mars et juin au Centre de Support Téléphonique avec une qualité de service de **94 %** en moyenne. **1 608 382** visites sur la base de connaissances.

Création de services en urgence : une réactivité exemplaire

La crise ayant entraîné son lot de mesures exceptionnelles, le GIP-MDS et les OPS ont dû réagir en urgence pour créer de nouveaux services.

Suite aux annonces du gouvernement, la CNAM a créé sur Ameli un service permettant aux employeurs de déclarer leurs salariés maintenus à domicile pour garde d'enfants, via un formulaire à saisir en ligne. Le GIP-MDS a accompagné la CNAM dans la création de ce service, dans sa promotion via des push mails et sur net-entreprises.fr.

« À la demande de la CNAM, nous avons aussi accroché un service similaire sur net-entreprises.fr, en mode dépôt de fichiers », indique Louis-Pascal Bourdaud, Chef de projet au GIP-MDS.

Ce service en upload permet aux grandes entreprises de déclarer tous leurs salariés arrêtés sur un seul fichier, déposé ensuite sur le portail, leur évitant ainsi de saisir autant de formulaires que de salariés en arrêt. « Cela induit plus de facilité et un gain de temps pour ces entreprises, ce qui s'inscrit parfaitement dans l'ADN du GIP-MDS », poursuit Louis-Pascal Bourdaud.

Un service identique de formulaire en ligne a été développé par la MSA. Il est disponible sur net-entreprises.fr, à travers le bouquet de service MSA.

Crise Covid : partage en urgence des fiches consignes

Les fiches consignes émises par le GIP-MDS permettent aux éditeurs de paramétrer leurs logiciels et aux entreprises de remplir leur DSN en conformité avec les données attendues par les organismes.

Beaucoup d'annonces liées à la crise du Covid portaient sur l'activité partielle et les indemnités journalières (IJSS), entraînant l'édition en urgence de nombreuses fiches consignes. « Face à ces textes sortis précipitamment et avec peu de précisions, il a été difficile de mettre en œuvre des consignes détaillées », commente Emmanuel Prévost, Président de la SDDS*.

Habituellement, les textes de loi sont interprétés en amont, pour être implémentés dans la paye et intégrés en DSN. En cette période de crise, impossible d'anticiper, il a fallu agir dans l'urgence. « Nous avons étroitement coopéré avec le GIP-MDS, qui nous a transmis assez vite les informations nécessaires, notamment sur les types d'IJSS qui seraient versées », précise Isabelle Van Cauwenberge, personne qualifiée au CA de la SDDS.

Une collaboration intense

Le partage d'informations envers les éditeurs a même dépassé le cadre strict de la DSN. « Le GIP-MDS a pris la situation en main pour nous informer en temps réel des déclaratifs mis en place comme celui du maintien à domicile créé sur Ameli », poursuit Isabelle Van Cauwenberge. Idem sur l'activité partielle, où le GIP-MDS a édité très rapidement des consignes sur ce qui était traité en DSN ou dans un déclaratif distinct.

« La mobilisation générale et la charge de travail ont été exceptionnelles, des ministères à l'Acoss, en passant par le GIP-MDS et les éditeurs. Cette période n'est pas finie. Certains textes sont à portée rétroactive et pour d'autres, nous attendons toujours des précisions. Il reste encore beaucoup à faire », conclut Emmanuel Prévost.

* SDDS : Simplification et Dématérialisation des Données des Sociétés (association des éditeurs de logiciels de paye).

C3S : Une campagne équivalente aux précédentes

La crise liée à l'épidémie de coronavirus n'a pas eu d'impact sur la campagne C3S. Celle-ci s'est tenue du 9 mars au 15 mai, comme prévu, et sans incident notable.

La C3S est une contribution due par les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 19 millions d'euros. La déclaration et le paiement se font via net-entreprises.fr. « Cette campagne est gérée en étroite collaboration entre l'ACOSS et le GIP-MDS. Chaque année l'ACOSS nous fournit la liste des redevables, que nous ciblons ensuite par des campagnes de mailing pour l'ouverture et les relances », indique Luc Bernard, Chef de projet au GIP-MDS, qui ajoute « net-entreprises.fr est le réceptacle des déclarations et des informations de paiement, nous effectuons tous les contrôles de saisie, puis nous exportons ensuite ces données formatées vers l'ACOSS qui les intègre dans son système. »

Pas de nouveautés particulières à signaler cette année, si ce n'est quelques petites retouches graphiques permettant d'améliorer la navigation des déclarants.

Un volume à l'identique

Le début de campagne a connu un léger retard en termes de nombre de déclarations effectuées. « Dans le contexte particulier de cette période, les déclarants attendaient probablement de savoir si des aménagements étaient prévus pour cette campagne, comme un report ou des facilités de paiement, une échéance prolongée, etc. Dès réception du mail de relance leur confirmant la date d'échéance, ils se sont mis en conformité avec leurs obligations », précise Luc Bernard.

Environ 26 000 déclarations ont été effectuées, dont 20 000 étaient redevables d'une contribution. Le montant recouvré est équivalent à 4 milliards d'euros. Soit des chiffres comparables aux années précédentes et correspondant au volume attendu.



Push mails d'ouverture du service déclaratif C3S

La C3S, un exemple concret de l'usage du Module Mandat

Le Module Mandat est une brique de net-entreprises.fr qui permet au déclarant de saisir un mandat, de l'acquitter, de le révoquer ou de l'imprimer. Concrètement, les utilisateurs saisissent leurs coordonnées bancaires qui sont ensuite vérifiées et validées par le Module Mandat. Une fois leur mandat acquitté, les déclarants peuvent régler leurs cotisations ou contributions en utilisant ce mandat lors de l'opération de paiement de leurs déclarations. Le Module Mandat est principalement utilisé pour la DSN, la DUCS et la C3S. Ce module pourrait être intégré à la majorité des applicatifs du bouquet net-entreprises.fr impliquant la gestion du module mandat.

Une Campagne DSI proche du volume attendu

Ouverte le 9 avril, en plein confinement, et malgré quelques difficultés techniques, la campagne de Déclaration Sociale des Indépendants (DSI) a quasiment atteint son objectif déclaratif.

Cette année, trois faits marquants ont jalonné cette campagne.

Le premier est lié à la disparition du RSI. En effet, c'est dorénavant l'Acoss qui est en charge de la récupération de ces déclarations.

Le deuxième concerne la fin de la déclaration faite sur net-entreprises.fr. La DSI ayant pour but de déclarer les revenus annuels des indépendants, elle devrait être gérée, l'année prochaine, par la DGFIP. Cette campagne serait donc la dernière sur net-entreprises.fr.

Le troisième est la date d'échéance de clôture prolongée. Initialement prévue le 5 juin, elle a été repoussée au 30 juin afin de s'aligner sur la date limite de dépôt des liasses fiscales et des déclarations de revenus non-salariés. La DSS a souhaité également harmoniser la date limite des dépôts des DSI et DS PAMC. Ce changement de calendrier est une des conséquences directes de la crise sanitaire.

Par ailleurs, dès le début de la campagne DSI les tiers-déclarants ont eu un souci d'affichage de leurs clients. Un correctif a été rapidement mis en place et le service a été rétabli.

D'autre part, quelques déclarants ont eu un problème d'amorçage dû à la migration des traitements DSI vers l'ACOSS. Certains NIR n'étant pas amorcés correctement, ils ne pouvaient accéder à leur déclaration. Les équipes support ont permis, tout au long de la campagne, le traitement de cette anomalie.

Des chiffres un peu en dessous de l'an passé

Au niveau des évolutions, « *celles-ci sont minimes, nous avons ajouté quelques contrôles pour renforcer l'ergonomie du site et modifier les habilitations pour l'usage des gestionnaires. Globalement, nous avons effectué une mise en conformité pour identifier le nouvel organisme receveur* », précise Luc Bernard, Chef de Projets au GIP-MDS.

Côté chiffres, au 30 juin, 1 223 074 déclarations ont été effectuées sur 1 450 000 déclarations amorcées, soit 84 % de l'attendu. Ce volume est un peu en dessous de celui des années précédentes (-5%). Il peut évidemment s'expliquer par la situation complexe liée à la COVID 19. Malgré un contexte de crise pour les indépendants et quelques problèmes techniques rencontrés, cette campagne déclarative atteint quasiment le nombre de déclarations attendues.



Push mails d'ouverture du service déclaratif DSI

75^{ème} Congrès des Experts-Comptables : un format inédit

Suite à la crise sanitaire, le Congrès des Experts-Comptables prévu à Bordeaux est reporté à 2021. Cependant, le 75^{ème} congrès aura bien lieu, sous la forme d'un évènement virtuel du 30 septembre au 2 octobre 2020, sur le thème « Management, Marketing et Marque Employeur ». Le GIP-MDS répondra aux congressistes par visio et assurera deux pitch-conférences par écrans interposés sur la simplification, ainsi qu'un atelier en partenariat avec le CSOEC.

Un site employeur pour Mon Compte Formation

La Caisse des Dépôts (CDC) a déployé, fin 2019, un site web et une application mobile « Mon Compte Formation » à l'usage des salariés. Un portail pour les employeurs est en création.



Laurent Durain

Directeur de la Formation Professionnelle à la Direction des Retraites et de la Solidarité de la CDC

Sur le site moncompteformation.gouv.fr, les salariés peuvent consulter leurs droits et les mobiliser en choisissant parmi les 700 000 formations proposées. L'autre volet du dispositif est un portail dédié aux employeurs, qui permettra d'abonder le CPF* des salariés pour construire un projet de formation utile à l'employé et l'entreprise.

La CDC assure la création du portail et la gestion des fonds versés par les employeurs. Via un partenariat avec le GIP-MDS, l'accès au site sera possible avec les identifiants net-entreprises.fr. « Ce principe d'authentification unique simplifie la vie des employeurs, et grâce aux canaux de communication de net-entreprises.fr, nous pourrions les informer sur l'usage du dispositif », précise Laurent Durain, Directeur de la Formation Professionnelle à la CDC.

Par ailleurs, « Les droits au CPF sont véhiculés dans la DSN; ce service sera donc alimenté, en partie, par des données issues de la DSN » complète Louis-Pascal Bourdaud, chef de projet au GIP-MDS. Sa mise en production est prévue dans le courant du deuxième semestre 2020 et il aura vocation à s'enrichir au fil du temps.

* CPF : Compte Personnel de Formation

Focus

Parole aux nouveaux membres

Les régimes de retraite publics gérés par la CDC (Cnracl, Ircantec, Rafp) sont les seuls organismes de protection sociale à recevoir la DSN des employeurs publics. La CDC est partenaire du GIP-MDS depuis l'engagement du projet d'extension de la DSN aux employeurs publics et en est devenue membre le 1er janvier 2020. La CDC a contribué à adapter la norme NEODES aux spécificités de la Fonction Publique, participé aux travaux de mobilisation des employeurs, des éditeurs de logiciels. Elle a organisé avec le GIP-MDS une phase pilote en 2019 qui a été reconduite en avril 2020 pour les employeurs qui entreront en DSN en 2021. Nota : la CDC reçoit et traite également les DSN du secteur privé à partir desquelles elle alimente les Comptes Personnels de Formation.

Jean-Louis Barsottini

**Directeur des projets inter-régimes,
Direction des retraites et de la solidarité - CDC**

MAG** : un usage plébiscité

Ce service utilisera MAG pour gérer l'Authentification des utilisateurs, confirmant ainsi, l'intérêt et la plus-value de cette solution. L'objectif de net-entreprises.fr est d'offrir un plus grand nombre de services simplifiant la vie des entreprises et MAG a été développé en ce sens. Sa notoriété croissante renforce son usage et son déploiement.

** MAG : Mire d'authentification Générique

Poursuivre les actions de normalisation

La DSN, créée autour d'une norme commune, a simplifié les démarches déclaratives. Avec l'élargissement du périmètre DSN et de l'usage des données, le travail de normalisation se poursuit pour préserver l'efficacité du dispositif.

La généralisation de la DSN et du prélèvement à la source fait naître de nouvelles perspectives avec une utilisation des données de plus en plus large.

« *L'élargissement des usages et la multiplication des partenaires rendent indispensable une normalisation complète, avec des définitions partagées par toutes les parties prenantes. Le GIP-MDS prépare actuellement un plan d'action sur cette normalisation, avec toujours l'objectif d'offrir des services simplifiant la vie des entreprises* », indique Nicolas Simon, Directeur Normalisation et Transformation Digitale au GIP-MDS.

Normaliser les flux aller et retour

L'arrivée de la Fonction Publique et de plusieurs régimes spéciaux ne doit pas complexifier la DSN. Côté flux déclaratifs, il s'agit de réduire et rationaliser les données et les rubriques, pour qu'employeurs et éditeurs continuent d'intégrer la DSN simplement. La normalisation des flux retours concerne les comptes-rendus métiers (CRM) transmis par les organismes.

« *De plus en plus de CRM sont émis, certains sont peu utiles ou redondants entre organismes. L'idée est d'identifier les messages prioritaires, les informations importantes ou demandant des corrections à l'employeur. En éliminant les retours inutiles, l'entreprise peut exploiter plus efficacement les informations remontées* », poursuit Nicolas Simon.

Des données utiles à tous

Grâce au travail de normalisation déjà accompli, le système dispose de données fiables et de qualité qui sont utilisées pour de nouveaux usages. C'est le cas du projet Bonus-Malus qui nécessite de croiser des données sur les fins de contrats de travail et les masses salariales des entreprises.

« *Le GIP-MDS construit un système, où les données injectées vont être calculées, afin de générer un CRM Bonus-Malus indiquant à l'employeur son taux de contribution à l'Assurance Chômage* », précise Nicolas Simon.

Par ailleurs, le GIP-MDS a créé une base miroir DSN, qui structure les données autour des individus. Elle simplifie les échanges et les procédures lorsque les partenaires ont besoin d'accéder aux données propres à un salarié. Cette base a permis la création de la rubrique « Mon activité professionnelle » sur le portail mesdroitssociaux.gouv.fr, où chacun peut consulter ses salaires et ses contrats de travail.

Des indicateurs fiables

Le Projet Indicateur Qualité (PIQ) utilise les données DSN pour produire des analyses qualité, afin d'appréhender les situations sources d'anomalies, puis de les corriger avec les éditeurs.

Les analyses réalisées sur PIQ fournissent aussi des indicateurs pour les politiques publiques.

« *Avec la crise actuelle du Covid-19, la DSS peut nous demander des évaluations sur le chômage partiel ou comment sont déclarés les personnels réquisitionnés. La normalisation permet de produire ces analyses et d'avoir des retours rapides sur les mesures de politiques publiques. Un système normalisé de bout en bout offre également plus de flexibilité pour implémenter de nouveaux services* », conclut Nicolas Simon.



Un service de
NET-ENTREPRISES·FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

DSN Fonction Publique, préparer l'entrée en 2021

La Déclaration Sociale Nominative (DSN) doit s'appliquer à l'ensemble de la Fonction Publique au plus tard en 2022. La prochaine échéance est 2021. Compte tenu du contexte de crise que nous avons traversé, les acteurs renforcent leur soutien aux employeurs publics pour tenir les objectifs d'entrée.

30 % des obligataires DSN de janvier 2020 ne sont pas entrés à la date prévue. « *Devant ce constat, la DGAFP a publié un communiqué, leur accordant un délai supplémentaire pour entrer dans le dispositif, soit janvier 2021, l'entrée en cours d'année n'étant pas autorisée* » explique Guillaume Cosneau, Responsable du Service Déploiement au GIP-MDS. « *L'administration a fait preuve de tolérance, cette mesure exceptionnelle doit permettre à tous d'être prêts pour l'échéance de janvier 2021* », complète Fleur Le Logeais, Directrice de l'Accompagnement Utilisateurs et de la Qualité au GIP-MDS.

Les déclarants non entrés en 2020 restent redevables des formalités DUCS, DADSU et PASRAU. Cependant, « *Ces déclarations vont disparaître dans leurs procédures actuelles. Elles seront définitivement substituées par la DSN, à l'échéance de 2022* », indique François Xavier Richer, responsable projets DSN à l'Acoss.

À l'instar du secteur privé, l'ensemble du secteur public doit, à son tour, entrer dans le dispositif DSN aux échéances prévues, pour continuer à assurer ses obligations sociales.

Un suivi renforcé

L'Acoss a diffusé un mailing auprès des retardataires de 2020 et des obligataires de 2021 pour les sensibiliser. Tous les entrants de 2021 bénéficient d'un accompagnement renforcé. Le GIP-MDS œuvre avec plusieurs instances : le CNFPT pour cibler la Fonction Publique Territoriale, la DGOS* pour la Fonction Publique hospitalière et le CISIRH** qui gère les paies de la Fonction Publique d'Etat, le tout sous l'égide de la DGAFP. Une collaboration étroite avec les éditeurs de logiciels est déjà largement engagée. Les Comités Régionaux sont aussi très présents sur le terrain, avec la CDC et l'Acoss.

* Direction Générale de l'Offre de Soins

** Centre Interministériel de Services Informatiques Relatifs aux Ressources Humaines

Par ailleurs, une phase pilote réunissant l'ensemble des acteurs a débuté en avril 2020 et est prolongée jusqu'en décembre en raison de la crise Covid. Tous les employeurs publics souhaitant y participer sont les bienvenus.

Anticiper le passage en DSN

Il est important de ne pas attendre le dernier moment. L'entrée en DSN doit s'anticiper pour assurer sa réussite et en tirer un maximum de bénéfices. « *Il ne faut pas le voir comme une obligation, mais comme une simplification, garantissant les droits des agents* », signale François-Xavier Richer. Le passage en DSN nécessite de s'organiser en mode projet. « *Il faut compter environ 6 mois de préparation. Les employeurs doivent prévoir ce temps pour comprendre le projet, adapter leur organisation, se rapprocher de leur éditeur de logiciel, s'approprier les principes fondamentaux...* », précise Guillaume Cosneau. « *Le projet DSN doit être soutenu par les directions pour être déployé correctement au sein de l'organisation. La DSN n'est pas qu'un projet informatique, elle doit aussi être appréhendée comme une refonte de la paie* », poursuit Fleur Le Logeais.

Des premiers dépôts de qualité

Les retards sur la vague de janvier 2020 sont compensés par un grand nombre d'entrées anticipées, initialement prévues pour 2021. Ainsi, 650 déclarants étaient soumis à l'obligation de 2020, et au final 970 sont entrés en DSN. Les retours sur la qualité des premiers dépôts DSN sont positifs, aussi bien côté recouvrement Urssaf que dans l'exploitation des données par la CDC pour calculer correctement les droits des agents.

Le rebond des Comités Régionaux après la crise.

Pour que les animateurs des Comités Régionaux puissent continuer de relayer sur le terrain les actualités liées à la crise et à la DSN Fonction Publique, trois réunions à distance ont été menées pendant la période de confinement et des mails hebdomadaires compilant les actualités leur ont été transmis. Les rencontres prévues au printemps, avec les employeurs publics pour faciliter leur entrée en DSN, ont été reportées. Leur reprise est prévue pour septembre.